VIDE-GRENIER DU SOU DES ECOLES DE LIMAS

Dimanche 2 mai 2027

De 8h00 à 17h00

BULLETIN D'INSCRIPTION

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante avant le 30/04/2027:
Sou des écoles de Limas, 13 rue Pierre Ponot, 69400 LIMAS
Contact: soudesecolesdelimas@gmail.com

DATE : ……

NOM : ……..**Prénom** ……..

ADRESSE :……..

CODE POSTAL :……**VILLE** ……

N° Tél :……..

Adresse mail :……..

Prix de l'emplacement par mètre linéaire : 5€ en intérieur (tables et chaises fournies) ou 4€ en extérieur (tables et chaises non fournies). Minimum de réservation : 2 mètres linéaires.

Type d'emplacement souhaité : ☐ intérieur ☐ extérieur

Nombre de mètres linéaires souhaités :……x ……..€ = ……..……€

Joindre obligatoirement à votre inscription :

- **Une copie recto verso de la carte d'identité**
- **Un chèque de caution** (au même nom que le bulletin d'inscription) de 10€ à l'ordre du Sou des Ecoles de Limas
- **Le règlement de l'emplacement**

<u>Déclaration sur l'honneur</u>

Je soussigné……., déclare :

- avoir pris connaissance du règlement et m'engage à m'y conformer ;
- ne pas être commerçant ;
- ne vendre que des objets personnels et usagés ;
- ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature par année civile

Signature

REGLEMENT DU VIDE GRENIER

1. **Ce vide grenier est exclusivement réservé aux particuliers.**
2. **Les inscriptions** se font, au choix :
   - en ligne sur le site HelloAsso
   - par courrier : Sou des Ecoles de Limas, 13 rue Pierre Ponot 69400 Limas
3. **Les inscriptions sont acceptées jusqu'au vendredi 30 avril 2027**. Au-delà de cette date, les inscriptions seront acceptées en fonction des places restantes et ce, jusqu'à 8h30 le jour du vide grenier.
4. **Pour être prise en compte,** toute inscription doit être accompagnée de la **copie recto verso de la carte d'identité** de l'exposant, du **règlement de l'emplacement** et du **dépôt de la caution**.
5. **Les règlements** en ligne sont effectués par CB. Les règlements lors des permanences sont effectués par CB, chèque ou espèces**.**
6. **Un chèque de caution de 10 € par emplacement** est demandé pour couvrir d'éventuels frais de nettoyage liés à une salissure exceptionnelle sur l'emplacement de vente. Ce chèque peut être déposé jusqu'à l'arrivée de l'exposant et lui sera rendu au moment de son départ, après vérification de l'emplacement par nos soins. **En l'absence de chèque de caution, le Sou des Ecoles se réserve la possibilité de refuser l'accès à l'exposant.**
7. Les exposants doivent être **obligatoirement munis de leur carte d'identité le jour** de la manifestation pour l'enregistrement sur le registre préfectoral et pour tout contrôle éventuel.
8. **Les emplacements** sont mis à **disposition des exposants dès 6h30**. S'ils ne sont pas occupés à 8h30, ceux-ci seront attribués à d'autres. En aucun cas la location des emplacements ne sera remboursée en cas d'absence.
9. **L'accès aux voitures n'est pas autorisé devant la salle des fêtes. Prévoir un moyen de transport de votre marchandise (diable ou autre) depuis votre place de parking.**
10. Le Sou des Écoles n'est pas responsable en cas de vol ou de dégradation de votre marchandise.
11. **Les emplacements sont assignés dans l'ordre d'inscription.** Chaque exposant sera conduit à l'emplacement qui lui a été assigné par un membre de l'équipe du Sou des Ecoles.
12. **Les produits** exposés doivent impérativement être à **l'intérieur des emplacements**. **Aucun matériel ne doit se trouver dans les allées de circulation.**
13. **Sont interdits à la vente** : les produits illicites, les denrées périssables, les animaux, et tous types d'armes. Le Sou des Ecoles se réserve le droit de refuser, le jour de la vente, tout objet ou matériel non conforme.
14. Tout matériel non vendu devra être **impérativement récupéré** par son propriétaire à la fin de la manifestation.
15. Les emplacements doivent être **libérés à 18h00 au plus tard**.